

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.5)
COMPTE-RENDU DES DECISIONS
2022/306 à 2022/378

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHEN, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (Arrivé à 19H30, prend part au vote à
compter de la question 2023/001)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir Mme DEPELCHIN

ABSENTS :

Mme ANDRE, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Décision n° 2022/306**Commande Publique - Autres types de contrats****Achat d'instruments de musique et d'accessoires pour l'école de Musique de la Ville d'HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 22/11/2022**

Considérant qu'il convient de procéder à l'achat d'instruments de musique et d'accessoires pour l'École de Musique de la Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant total du devis relatif à l'achat d'instruments de musique et accessoires attribué à la **société THOMANN GmbH**, sise Hans-Thomann – Str 1 à BURGEBRACH (96138) - ALLEMAGNE, est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à l'achat d'instruments de musique et d'accessoires pour l'École de Musique de la Ville d'HAZEBROUCK avec la **société THOMANN GmbH**, sise Hans-Thomann – Str 1 à BURGEBRACH (96138) - ALLEMAGNE.

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la livraison des instruments et accessoires.

Article 3 : Le montant total du devis s'élève à 1 750.21 € HT. Ce prix est global et forfaitaire, ferme et définitif.

Décision n° 2022/307**Commande Publique - Marchés Publics****Mise en sécurité du bâtiment incendié La Croix Rouge, rue de la Clef à HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 22/11/2022**

Considérant qu'un incendie s'est déclaré, le 25 octobre dernier, sur un bâtiment communal, occupé par l'association La Croix Rouge et situé rue de la Clef à HAZEBROUCK et que cela nécessite des travaux urgents de mise en sécurité du bâtiment,

Considérant que l'article R2122-1 stipule que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances extérieures et qu'il ne pouvait pas prévoir ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées,

Considérant que ces travaux sont strictement limités aux prestations nécessaires pour faire face à la situation d'urgence,

Considérant les devis fournis par la société FREYSSINET, Agence Nord, sise 9 rue de Santes, CS 80133 à HAUBOURDIN CEDEX (59482),

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de travaux relatif à la mise en sécurité du bâtiment communal, situé rue de la Clef à HAZEBROUCK avec la **société FREYSSINET, Agence Nord, sise 9 rue de Santes, CS 80133 à HAUBOURDIN CEDEX (59482)**.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 16 995.00 € HT.

Article 3 : Le marché prend effet à la date de réception du devis par le titulaire et se termine à l'achèvement des travaux.

Décision n° 2022/308**Commande Publique - Autres types de contrats****Acquisition d'une caméra dôme pour l'Hôtel de Ville d'HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 22/11/2022**

Considérant qu'il convient d'acquérir une caméra dôme pour l'Hôtel de Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant de cet achat confié à la société SNEF, Agence de Lille, sise 440 rue de la Haie Plouvier – CRT de Lesquin à LESQUIN (59810), est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché relatif à l'achat d'une caméra dôme pour l'Hôtel de Ville d'HAZEBROUCK avec la société SNEF, sise 440 rue de la Haie Plouvier – CRT de Lesquin à LESQUIN (59810).

Article 2 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification du présent marché par le titulaire et se termine à l'issue de la garantie dudit matériel.

Article 3 : Le montant du marché s'élève à 1 127.85 € HT.

Décision n° 2022/309

Commande Publique - Marchés Publics

Achat de panneaux pour un événement avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant qu'il convient d'acquérir des panneaux dans le cadre d'un événement, avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK,

Considérant que le montant de cet achat confié à la société **HEDICOM**, sise Zone Industrielle, 59 rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK (59190), est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics et que le matériel proposé satisfait totalement le besoin de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'achat de panneaux pour un événement avenue de Saint Omer avec la société **HEDICOM**, sise Zone Industrielle, 59 rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK (59190).

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **7 360.00 € HT**, selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la livraison des panneaux, objets du présent marché.

Décision n° 2022/310

Domaine et Patrimoine - Locations

Attributions du logement situé au 64 rue du Violon d'Or à Monsieur Emile DELVAR

Sous-Préfecture le : 06/12/2022

Considérant que Monsieur Emile DELVAR a sollicité la Ville d'HAZEBROUCK afin d'obtenir un logement;
Considérant que la Commune d'HAZEBROUCK a accédé à la demande de Monsieur Emile DELVAR et a conclu avec ce dernier un contrat d'occupation du logement situé 64 rue du Violon d'Or à HAZEBROUCK;

ARRETONS

Article 1 :

Le logement (appartement d'environ 27.70 m²) situé 64 rue du Violon d'Or à HAZEBROUCK, est attribué à Monsieur Emile DELVAR. Le contrat de location prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2028.

Un bail, régi par la loi du 6 juillet 1989, reprend toutes les dispositions relatives à ladite location.

Article 2 :

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 270 €.

Un dépôt de garantie d'un montant de 270 € devra être versé.

Décision n° 2022/311

Domaine et Patrimoine - Locations

Renouvellement du bail dérogatoire au profit de Monsieur Laurent MENAGE concernant le logement d'urgence situé au 8 avenue Jean Bart

Sous-Préfecture le : 01/12/2022

Considérant que Monsieur Laurent MENAGE, suite à l'incendie de son habitation, a sollicité d'urgence la Ville d'Hazebrouck pour un logement ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck a accédé à la demande de Monsieur Laurent MENAGE et a conclu avec ce dernier un bail dérogatoire du 24 octobre 2022 au 23 novembre 2022, étant précisé que le contrat pourra être renouvelé à son échéance pour une durée égale à celle initiale, après demande écrite des locataires et accord express de la Commune ;

Considérant que par courrier reçu le 14 novembre 2022, Monsieur Laurent MENAGE a fait part de son souhait de prolonger le bail dérogatoire pour une durée identique à celle initiale, ce dernier n'ayant pas trouvé de logement ;

Considérant que, compte-tenu de la situation extrêmement précaire de Monsieur Laurent MENAGE qui s'est retrouvé sans logement avec ses 2 enfants suite à l'incendie de ce dernier, la Ville d'Hazebrouck a accédé à leur demande ;

Qu'il convient en conséquence d'établir un avenant au bail dérogatoire ;

ARRETONS

Article 1 :

Le bail dérogatoire au profit de Monsieur Laurent MENAGE concernant le logement d'urgence situé 8 avenue Jean Bart à Hazebrouck est renouvelé pour une période allant du 24 novembre 2022 au 23 décembre 2022.

Article 2 :

Les autres dispositions du bail dérogatoire initial demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE

S²LO

Décision n° 2022/312**Commande Publique - Autres types de contrats****Remplacement de matériels scéniques salle Espace Flandre****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant que la collectivité souhaite procéder au remplacement de matériels scéniques usagés à la salle Espace Flandre,

Considérant que le montant global du présent marché est inférieur à 40 000 € HT, il a été demandé un devis pour les différentes prestations aux sociétés suivantes :

- ✚ Société **LA BOITE NOIRE**, sise 34, rue Maurice de Broglie à AULNAY SOUS BOIS (93600),
- ✚ Société **EL NICOLAS VANSTAVEL**, sise Z.I. Pierre Mijic, 35 Impasse de Watou à STEENVOORDE (59114),
- ✚ Société **ALPHA ÉCRANS ET ÉVÉNEMENTS**, sise 580, rue Marcel Dassault à CALAIS (62100).

Considérant que les devis relatifs aux prestations suivantes satisfont les besoins de la collectivité :

- Remplacement du rideau de fonds de scène par la société LA BOITE NOIRE, sise 34, rue Maurice de Broglie à AULNAY SOUS BOIS (93600),
- Multipaire de nouvelle génération Ethernet par la société EL Nicolas VANSTAVEL, sise Z.I. Pierre Mijic, 35 Impasse de Watou à STEENVOORDE (59114),
- Mise à niveau du parc de projecteur Led par la société EL Nicolas VANSTAVEL, sise Z.I. Pierre Mijic, 35 Impasse de Watou à STEENVOORDE (59114),
- Remplacement décennal de la sonorisation de la salle EL Nicolas VANSTAVEL, sise Z.I. Pierre Mijic, 35 Impasse de Watou à STEENVOORDE (59114).

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure les prestations suivantes avec les titulaires désignés et les montants correspondants :

Désignation	Titulaire	Montant en € HT
Remplacement du rideau de fonds de scène	LA BOITE NOIRE	5 446.44 € HT
Multipaire de nouvelle génération Ethernet	EL NICOLAS VANSTAVEL	3 259.79 € HT
Mise à niveau du parc de projecteur Led	EL NICOLAS VANSTAVEL	6 251.00 € HT
Remplacement décennal de la sonorisation de la salle	EL NICOLAS VANSTAVEL	22 932.00 € HT
Montant total		37 889.23 € HT

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la livraison desdits matériels.

Décision n° 2022/313**Commande Publique - Autres types de contrats****Acquisition de stations d'accueil HP, d'ordinateurs portables et d'ordinateurs de bureau****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant qu'au vu des articles L.2113-2 et L.2113-4 du Code de la Commande Publique aux termes desquels les personnes publiques soumises au Code de la Commande Publique, lorsqu'elles ont recours à une centrale d'achat, sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

Considérant que la Ville souhaite contracter avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Direction Interrégionale Nord/Pas-de-Calais, sise Parc Club des Prés 18 rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59658), afin d'acquérir des tablettes pour le renouvellement des classes numériques de toutes les écoles élémentaires,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché d'acquisition de stations d'accueil HP, d'ordinateurs portables et d'ordinateurs de bureau avec **l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)** - Direction Interrégionale Nord/Pas-de-Calais, sise Parc Club des Prés - 18, rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59658).

Article 2 : Le marché prend effet à compter de la réception, par le titulaire, du devis dûment signé. Il prend fin à l'issue du délai de garantie des matériels qui est de 12 mois pour les stations d'accueil HP et de 36 mois pour les ordinateurs portables et de bureau.

Article 3 : Le montant total de l'acquisition s'élève à **15 022.50 € HT** (soit 18 027.00 € TTC).

Décision n° 2022/314**Commande Publique - Marchés Publics****Fourniture et pose de deux antennes TNT dans les combles des bâtiments de la gendarmerie****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant qu'il convient de procéder à la fourniture et pose de deux antennes TNT dans les bâtiments de la gendarmerie pour alimenter tous les locaux et les logements s'y trouvant et que s'agissant d'un marché de fournitures inférieur à 40 000 € HT, la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence

préalables est utilisée pour contracter directement avec la société dont le nom et les coordonnées figurent ci-après, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique. Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

Envoyé en préfecture le 17/02/2023
Reçu en préfecture le 17/02/2023
Publié le
ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure la prestation définie ci-dessous avec la société indiquée et le montant correspondant :

Désignation des fournitures et prestations	Nom et coordonnées du titulaire	Montant des prestations en € HT
Fourniture et pose de deux antennes TNT dans les combles des bâtiments de la gendarmerie	Société Julien LEVOYE 37, Cleene Morbecque Strate 59190 MORBECQUE	3 655.45 €

Article 2 : Le marché est conclu à compter de la date de réception de la notification par le titulaire et s'achève à l'issue de l'installation de ces deux antennes et du parfait fonctionnement de ces dernières.

Décision n° 2022/315

NON ATTRIBUÉ

Décision n° 2022/316

NON ATTRIBUÉ

Décision n° 2022/317

NON ATTRIBUÉ

Décision n° 2022/318

Commande Publique - Marchés Publics

Marché n°22ST056_CD/LN : Travaux de réaménagement d'une salle de motricité à l'École Jules Ferry, La Fontaine en 4 lots Lot 1 : gros œuvre- Lot 2 : faux plafonds Lot 3 : menuiseries extérieures - Lot 4 : sol souple

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant que le présent marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ouverte supérieure à 90 000 € HT conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 12 octobre 2022 ainsi que d'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville : <https://www.marches-securises.fr> à la même date et fait l'objet de 21 retraits de dossiers de consultation,

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres fixé au 10 novembre 2022 à 23h30, le Service de la Commande Publique a réceptionné 2 plis dématérialisés émanant des sociétés suivantes :

- ✚ **VAN-EECKE BATIMENT SARL** - 41, route de Wattou à STEENVOORDE (59114), pour les lots 1, 2, 3 et 4
- ✚ **SAS VUYLSTEKER ET FILS**, sise ZA - 103, rue de la Sècherie à LOON-PLAGE (59279), pour les lots 1 et 2

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse pour **le lot 1** est celle présentée par la société **VAN-EECKE**,

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse pour **le lot 2** est celle présentée par la société **VUYLSTEKER ET FILS**,

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse pour **le lot 3** est celle présentée par la société **VAN-EECKE**,

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse pour **le lot 4** est celle présentée par la société **VAN-EECKE**,


Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à des travaux de réaménagement d'une salle de motricité à l'école Jules Ferry, La Fontaine en 4 lots avec les sociétés suivantes, pour les montants et les délais indiqués :

Numéro du lot et désignation	Attributaire	Montant en € HT	Délai d'exécution
Lot 1 : gros-œuvre	Société VAN-EECKE	7 800.00 €	2 semaines ouvrées
Lot 2 : faux plafonds	Société VUYLSTEKER ET FILS	15 182.22 €	3 semaines ouvrées
Lot 3 : menuiseries extérieures	Société VAN-EECKE	5 995.00 €	2 semaines ouvrées

Lot 4 : sol souple	Société VAN-EECKE	41 317.00 € (base + PSE 1
--------------------	-------------------	------------------------------

Envoyé en préfecture le 17/02/2023	
Reçu en préfecture le 17/02/2023	
Publié le	
ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE	

Décision n° 2022/319

Commande Publique - Marchés Publics

Marché n°22RE058_AR : Travaux de remplacement de la pompe d'exhaure, de la colonne de refoulement et de la platine de l'armoire et ses équipements sur le forage n°5 de la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK, situé route Départementale 157 entre les communes de BOËSEGHEM et AIRE SUR LA LYS

Sous-Préfecture le : 30/11/2022

Considérant que le présent marché de travaux, passé par la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK est inférieur à 90 000 € HT et a fait l'objet de l'envoi d'un dossier de consultation des entreprises aux sociétés suivantes, en date du 12 octobre 2022, via le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> :

- ✚ **PEME GOURDIN** - dphilippe@peme-gourdin.com
- ✚ **SERVELEC-VOISEUX** - servelec-voiseux@orange.fr
- ✚ **NORD FORAGE** - nordforage@wanadoo.fr

Considérant que ces trois sociétés ont téléchargé le dossier de consultation,

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres fixé au 7 novembre 2022 à 23h30, le Service de la Commande Publique a réceptionné 2 plis dématérialisés émanant des sociétés suivantes :

- ✚ **SAS PEME-GOURDIN**, sise 913, rue de la Libération à GONNEHEM (62920),
- ✚ **SARL SERVELEC-VOISEUX**, sise 18, rue Petite à GAUCHIN LE GAL (62150).

Considérant que l'offre jugée économiquement la plus avantageuse est celle présentée par la **SAS PEME-GOURDIN**, sise 913, rue de la Libération à GONNEHEM (62920),

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à des travaux de remplacement de la pompe d'exhaure, de la colonne de refoulement et de la platine de l'armoire et ses équipements sur le forage n°5 de la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK, situé route Départementale 157 entre les communes de BOËSEGHEM et AIRE SUR LA LYS avec la **SAS PEME-GOURDIN**, sise 913, rue de la Libération à GONNEHEM (62920).

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **49 719.00 € HT**.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de sa notification par le titulaire.

Les travaux doivent obligatoirement être terminés pour le 31 mars 2023 au plus tard.

Décision n° 2022/320

Commande Publique - Marchés Publics

Achat de vêtements de travail spécifiques pour les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) – commande supplémentaire

Sous-Préfecture le : 30/11/2022

Considérant la décision 233 signée par Monsieur le Maire en date du 29 septembre 2022 et visée par la Sous-Préfecture de DUNKERQUE en date du 10 octobre 2022 relative à l'achat de vêtements spécifiques adaptés aux fonctions des ASVP,

Considérant qu'il convient de compléter la commande précédente,

Considérant que le montant de cet achat cumulé à la première commande est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le devis fourni par la société MARCK & BALSAN satisfait aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'achat complémentaire de vêtements de travail spécifiques pour les ASVP avec la **Société MARCK & BALSAN**, sise 74, rue Villebois Mareuil à GENNEVILLIERS (92230).

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 574.15 € HT.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à la livraison des fournitures.

Décision n° 2022/321

Commande Publique - Marchés Publics

Marché relatif à l'adhésion au logiciel CONCERTO EXTRANET OPUS (contrat d'hébergement et de maintenance d'un logiciel pour les activités culturelles et la crèche familiale)

Sous-Préfecture le : 30/11/2022

Considérant qu'il convient de souscrire au logiciel CONCERTO EXTRANET OPUS, contrat permettant l'hébergement et la maintenance dudit logiciel pour les activités culturelles et la crèche familiale,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant de cet achat confié à la société **ARPÈGE, sise SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE CEDEX**, est inférieur au seuil minimal de
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 17/02/2023
Reçu en préfecture le 17/02/2023
Publié le
ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à la souscription au logiciel CONCERTO EXTRANET OPUS avec la société **ARPÈGE, sise 13, rue de la Loire - CS 23619 à SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE CEDEX**.

Article 2 : Le montant annuel du marché s'élève à **3 200.53 € HT**.

Article 3 : Le marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 12 mois. Ce contrat est reconductible 4 fois pour une durée identique. En tout état de cause, il s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2027.

Décision n° 2022/322

NON ATTRIBUÉ

Décision n° 2022/323

NON ATTRIBUÉ

Décision n° 2022/324

Domaine et Patrimoine - Locations

Mise à disposition du logement situé au 147 rue de Merville au profit de l'A.A.E.S

Sous-Préfecture le : 02/01/2022

Considérant que l'Association d'Action Educative et Sociale (A.A.E.S.) a sollicité la Commune d'HAZEBROUCK afin d'obtenir la mise à disposition de la maison à usage d'habitation située au 147 rue de Merville à HAZEBROUCK;

Considérant que la Commune d'HAZEBROUCK a accédé à la demande de l'A.A.E.S. et a conclu une convention de mise à disposition du logement situé 147 rue de Merville à HAZEBROUCK;

ARRETONS

Article 1 :

La Commune d'HAZEBROUCK met à disposition à titre précaire révocable, au profit de l'A.A.E.S., la maison d'une superficie de 75 m² située 147 rue de Merville à HAZEBROUCK pour la période du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 :

Le logement est mis à la disposition de l'A.A.E.S. afin de pouvoir apporter une réponse à l'accueil de personnes sans-abris et de faire face à des situations urgentes sur la commune.

Article 3 :

La destination ne peut être modifiée sans accord express de la Ville.

En cas de détérioration constatée, l'A.A.E.S. devra sans retard et par écrit avertir la Ville sous peine d'être tenue personnellement responsable.

Tous travaux ou embellissement des lieux ne pourront être réalisés qu'après décision expresse de la Ville d'HAZEBROUCK.

Article 4 :

La mise à disposition du logement est consentie à compter du 23 novembre 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

La Commune se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition du logement, à tout moment.

La notification se fera par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception et ce en respectant un préavis de trois mois.

Le locataire a la possibilité de demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve de préserver un délai d'un mois.

Article 5 :

Cette mise à disposition est consentie moyennant un loyer de 161.95 € pour la période du 23 novembre 2022 au 31 décembre 2022.

L'A.A.E.S. règle par ailleurs auprès de la Commune d'HAZEBROUCK les factures d'eau, de gaz et d'électricité. Ces coûts seront remboursés à la Commune d'HAZEBROUCK selon les décomptes établis par celle-ci.

L'A.A.E.S. gère et règle les dépenses d'alimentation, la fourniture et l'entretien du petit équipement, de blanchisserie et de téléphone, ainsi que les contrats d'assurance et d'entretien.

Article 6 :

Le logement est assuré par la Commune en qualité de propriétaire non occupant et par l'association en qualité de locataire.

Décision n° 2022/325

Commande Publique - Marchés Publics

Diagnostic amiante avant démolition – local modélisme, 53 rue du Berquin à HAZEBROUCK

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant qu'un diagnostic amiante est obligatoire avant la démolition d'un bâtiment et que la collectivité souhaite procéder à la démolition du local modélisme, situé 53 rue du Milieu ainsi que des garages situés rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK,

Considérant que le montant de cette prestation est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant le devis fourni par la **Société Hugues LAPOUILLE**, sise 41, rue de la Clef – BP 116 à HAZEBROUCK CEDEX (59522), satisfait aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de services relatif à la réalisation d'un diagnostic amiante avant démolition pour le local modélisme avec la **Société Hugues LAPOUILLE, sise 41, rue de la Clef – BP 116 à HAZEBROUCK CEDEX (59522)**.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **1 372.00 € HT décomposé comme suit** :

- 855.00 € HT pour le local modélisme, situé 53, rue du Milieu
- 517.00 € HT pour les garages situés rue de Vieux Berquin.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'achèvement de la prestation.

Décision n° 2022/326

Commande Publique - Marchés Publics

Acquisition de rampes de chantier permettant la sécurité des piétons lors des travaux sur chaussée ou trottoir

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des piétons lors des interventions sur chaussée ou trottoir de la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK, de procéder à l'acquisition de rampes de chantier,

Considérant que cet achat est passé selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique, car le montant est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Considérant que le devis proposé par la société **BAUDELET MATÉRIELS, sise 105, avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK (59190)** satisfait aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'acquisition de rampes de chantier pour la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK avec la société **BAUDELET MATÉRIELS, sise 105, avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK (59190)**.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **4 948.10 € HT**, selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la garantie du nouveau matériel installé.

Décision n° 2022/327

Commande Publique - Marchés Publics

Acquisition de deux vidéoprojecteurs pour le service logistique

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant que ce marché de fournitures est passé sous la forme d'une procédure adaptée (inférieure à 40 000 € HT), conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que cette consultation a fait l'objet d'un envoi d'une demande de devis aux sociétés suivantes :

- Société SALON,
- Société Nicolas VANSTAVEL,
- Société ADAAV.

Considérant qu'il s'avère que seule la SARL SALON, sise 4 P, route de Blendecques – B.P. 60037 – LONGUENESSE à SAINT OMER (62501) a transmis un devis et que ce dernier satisfait les besoins de la collectivité

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à l'acquisition de deux vidéoprojecteurs avec la **SARL SALON, sise 4 P, route de Blendecques – B.P. 60037 – LONGUENESSE à SAINT OMER (62501)**.

Article 2 : Le montant du présent marché, s'élève à **1 604.80 € HT**.

Article 3 : Sur le devis est indiqué que le matériel est disponible.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

Milieu et garages, rue de Vieux

ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE

S²LOW

Décision n° 2022/328**Commande Publique - Marchés Publics****Création d'un nouveau réseau de chauffage depuis la chaufferie avec pose de radiateurs dans un bâtiment scolaire de la ville d'HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant qu'il convient de créer un nouveau réseau de chauffage depuis la chaufferie avec pose de radiateurs dans un bâtiment scolaire de la Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que le montant de cette prestation est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant le devis fourni par la **Société DALKIA**, UE HAZEBROUCK-SAINT OMER, sise 214, rue de l'Albeck – Zone Industrielle de la Petite Synthe à DUNKERQUE (59640), satisfait aux besoins de la collectivité,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de travaux relatif à la création d'un nouveau réseau de chauffage depuis la chaufferie avec pose de radiateurs dans un bâtiment scolaire de la Ville d'HAZEBROUCK avec la **Société DALKIA, UE HAZEBROUCK-SAINT OMER, sise 214, rue de l'Albeck – Zone Industrielle de la Petite Synthe à DUNKERQUE (59640)**.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **18 270.00 € HT**.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la garantie des matériels installés et du réseau mis en place.

Décision n° 2022/329**Commande Publique - Marchés Publics****Acquisition de matériels et accessoires dans le cadre d'un aménagement de poste d'un agent du Pôle Enfance (dossier RQTH)****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que les devis proposés par la société EUROBURO, sise 19, rue Auber à CALAIS (62100) satisfait les besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'acquisition de matériels et accessoires dans le cadre d'un aménagement de poste d'un agent du Pôle Enfance avec la société **EUROBURO, sise 19 rue Auber à CALAIS (62100)**.

Article 2 : Le montant global du marché s'élève à **1 712.50 € HT** et se décompose comme suit :

- + Valise de transport à roulettes
- + Fauteuil de bureau AZKAR
- + Repose pieds
- + Porte document incliné
- + Souris sans fils ergonomique
- + Support repose bras
- + Clavier sans fil ergonomique

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la durée de garantie du matériel proposé.

Décision n° 2022/330**Commande Publique - Autres types de contrats****Achat de matériels et équipements pour la médiathèque de la Ville d'HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant qu'il convient de procéder à l'achat de matériels et équipements pour la médiathèque de la Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant total du devis relatif à l'achat de matériels et équipements pour la médiathèque attribué à la **société BC Intérieur**, sise 6, allée Kepler à CHAMPS SUR MARNE (77420), est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure l'achat de matériels et équipements pour la médiathèque de la ville d'HAZEBROUCK avec la **société BC Intérieur, sise 6, allée Kepler à CHAMPS SUR MARNE (77420)**.

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la livraison des matériels et équipements.

Article 3 : Le montant total du devis s'élève à **5 021.95 € HT**.

Décision n° 2022/331

Commande Publique - Marchés Publics

Marché n°22AC051_DF : FOURNITURE DE MATÉRIEAUX DE VOIRIE POUR LA VILLE D'HAZEBROUCK ET SON SERVICE ANNEXE, LA RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX, EN 3 LOTS - Lot n°1 : Fourniture de sable et cailloux - Lot n°2 : Fourniture de schiste - Lot n°3 : Fourniture d'enrobés

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant que le présent accord-cadre mono-attributaire de fournitures (articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique) est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte allotie en application des articles R.2123-1-1° et R.2113-1 du Code de la Commande Publique et que l'exécution dudit marché se fera par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins conformément aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique et la conclusion de marchés subséquents en vertu des articles R.2162-7 à R.2162-9 du Code de la Commande Publique si nécessaire,

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 20 octobre 2022 ainsi qu'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville <https://www.marches-securises.fr> en date du 20 octobre 2022 et a fait l'objet de 7 retraits de dossiers de consultation,

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres fixé au 10 novembre 2022 à 23h30, le Service de la Commande Publique a réceptionné 1 pli dématérialisé émanant de la société suivante :

- **SOSETP** sise 53, avenue de l'Europe – ECOPOLIS 1 à AMIENS (80080) pour les lots n°1, 2 et 3

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'achat et à la livraison de matériaux de voirie pour la Ville d'Hazebrouck et son service annexe, la Régie Municipale des Eaux, avec la société suivante :

- **SOSETP** sise 53, avenue de l'Europe – ECOPOLIS 1 à AMIENS (80080) pour les lots n°1, 2 et 3

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois à compter du 11 janvier 2023 et de la réception de la notification par le titulaire de chacun des lots. Ils pourront être reconduits 2 fois pour une période identique aux mêmes charges, clauses et conditions et leur durée totale ne pourra excéder 36 mois.

Article 3 : Les montants minimum et maximum annuels HT contractuels sont :

Lot n°1

- Sans montant minimum annuel HT
- Montant maximum annuel HT : 25 000 € HT

Lot n°2

- Sans montant minimum annuel HT
- Montant maximum annuel HT : 16 000 € HT

Lot n°3

- Sans montant minimum annuel HT
- Montant maximum annuel HT : 7 000 € HT

Décision n° 2022/332

Commande Publique - Marchés Publics

Acquisition de barrières de chantier rouge/blanc 1.50 ml avec plaque permettant de sécuriser les chantiers de la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant qu'il convient, pour assurer la sécurité des chantiers réalisés par la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK, de procéder à l'acquisition de barrières de sécurité rouge/blanc,

Considérant que cet achat est passé selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, car le montant est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Considérant que le devis proposé par la société **BAUDELET MATÉRIELS, sise 105, avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK (59190)** satisfait aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'acquisition de barrières de chantier rouge/blanc pour la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK avec la société **BAUDELET MATÉRIELS, sise 105, avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK (59190)**.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **1 095.00 € HT**, selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la garantie du nouveau matériel installé.

Décision n° 2022/333**Domaine et Patrimoine - Locations****Convention de mise à disposition du bureau situé à la Maison des Associations, 21 rue Donckèle à Hazebrouck prendra fin au 31 décembre 2022.****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'une convention a été conclue, le 10 octobre 2012, entre l'AG2R LA MONDIALE et la Commune d'Hazebrouck relative à la mise à disposition d'un bureau à la Maison des Associations, sise 21 rue Donckèle ;

Considérant que, par courrier en date du 4 novembre 2022, l'AG2R LA MONDIALE a fait part de son souhait de résilier la convention de mise à disposition au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck a accédé à la demande de l'AG2R LA MONDIALE ;

ARRETONS**Article 1 :**

La convention de mise à disposition du bureau situé à la Maison des Associations, 21 rue Donckèle à Hazebrouck prendra fin au 31 décembre 2022. La résiliation prendra effet à compter de cette même date.

A ce titre, les locaux seront libérés.

Décision n° 2022/334**Domaine et Patrimoine - Locations****Convention de mise à disposition des locaux situés au jardin public****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'une convention a été conclue, le 29 septembre 2020, entre l'Association Chat Va bien et la Commune d'Hazebrouck relative à la mise à disposition de locaux situés au jardin public, dans le cadre de la stérilisation des chats errants ;

Considérant que, par courrier en date du 8 juillet 2022, la Commune d'Hazebrouck a fait part de son souhait de résilier la convention de mise à disposition au 1^{er} octobre 2022 ;

ARRETONS**Article 1 :**

La convention de mise à disposition des locaux situés au jardin public à Hazebrouck prendra fin au 1^{er} octobre 2022. La résiliation prendra effet à compter de cette même date.

A ce titre, les locaux seront libérés.

Décision n° 2022/335**Commande Publique - Autres types de contrats****Renouvellement de licences spécifiques pour le service informatique pour la gestion de projets et l'élaboration de plans informatiques****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant qu'au vu des articles L.2113-2 et L.2113-4 du Code de la Commande Publique aux termes desquels les personnes publiques soumises au Code de la Commande Publique, lorsqu'elles ont recours à une centrale d'achat, sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

Considérant que la Ville souhaite contracter avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Direction Interrégionale Nord/Pas-de-Calais, sise Parc Club des Prés 18 rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59658), afin de renouveler les licences spécifiques du service informatique permettant la gestion de projets et l'élaboration de plans informatiques,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de prestations de renouvellement des licences spécifiques pour le service informatique avec **l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)** Direction Interrégionale Nord/Pas-de-Calais, sise Parc Club des Prés – 18, rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59658).

Article 2 : Le marché prend effet à compter de la réception, par le titulaire du devis dûment signé. Il est passé **pour une durée de 12 mois** : les licences arriveront donc à terme à l'issue de cette période.

Article 3 : Le montant total de la prestation s'élève à **2 141.96 HT**.

Décision n° 2022/336**Commande Publique - Autres types de contrats****Prestation d'encadrement des œuvres sur papier, objets d'une donation pour le musée des Augustins à HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 02/12/2022**

Considérant qu'il convient de procéder à l'encadrement des œuvres sur papier des œuvres ayant fait l'objet d'une donation pour le musée des Augustins à HAZEBROUCK,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant total du devis relatif à l'encadrement des œuvres d'encadrement, sis 144, avenue de la Libération à BAILLEUL (59270), procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure la prestation d'encadrement des œuvres sur papier avec **l'Atelier d'Encadrement, sis 144, avenue de la Libération à BAILLEUL (59270)**.

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la prestation.

Article 3 : Le montant du devis s'élève à 1 629.00 € TTC.

Décision n° 2022/337

Commande Publique - Autres types de contrats

Achat de consommables pour le bon fonctionnement de la salle de spectacle Espace Flandre – commande supplémentaire

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant que par décision n°52 signée par le Maire en date du 21 mars 2022 et visée par la Sous-Préfecture en date du 4 avril 2022, une première commande a été passée auprès de ce fournisseur pour un montant de 2 622.71 € HT,

Considérant que cette commande n'est pas suffisante et que pour permettre le bon fonctionnement de la salle Espace Flandre, il convient de procéder à un achat complémentaire de consommables,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant du devis relatif à l'achat complémentaire de consommables pour le bon fonctionnement de la salle Espace Flandre, attribué à la société EI Nicolas VANSTAVEL, sise Z.I. Pierre Mijic – 35, Imp. Route de Watou à STEENVOORDE (59114), s'élève à 2 556.48 € HT,

Considérant que le cumul de ces deux commandes est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure l'achat complémentaire de consommables pour le bon fonctionnement de la salle Espace Flandre avec **la société EI Nicolas VANSTAVEL, sise Z.I. Pierre Mijic – 35, Imp. Route de Watou à STEENVOORDE (59114)**.

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la livraison des consommables ou à l'issue de la durée de garantie selon les caractéristiques et la nature des consommables acquis.

Article 3 : Le montant total du devis s'élève à 2 556.48 € HT. Ce prix est global et forfaitaire, ferme et définitif.

Décision n° 2022/338

Commande Publique - Autres types de contrats

Animations complémentaires dans le cadre des festivités de Noël 2022

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant la décision n°296 signée par Monsieur le Maire en date du 8 novembre 2022 et visée par la Sous-Préfecture en date du 16 novembre 2022 relative à l'organisation d'animations, spectacles ou manifestations dans le cadre des festivités de Noël 2022 pour un montant de 31 669.20 € TTC,

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'ajouter des animations à celles déjà prévues pour un montant de 3 732.00 € TTC,

Considérant que le montant cumulé de ces deux ensembles de prestations destinées aux animations organisées dans le cadre des Fêtes de Noël est inférieure à 40 000 € HT, ce marché complémentaire est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que les devis relatifs aux prestations suivantes satisfont les besoins de la collectivité :

- Déambulation du Père Noël dans la ville à la **société ESD**, sise 1 bis rue de Provence à ARQUES (62510),
- Échassiers lumineux « Les Lapons » à la **société UNICORN LEGENDS**, sise 9, rue Abel Gance à COUDEKERQUE BRANCHE (59210),
- Promenade en calèche à la **SARL SANTRAIN**, sise 1160, route de Vieux Berquin à HAZEBROUCK (59190),

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure les prestations suivantes avec les titulaires désignés et les montants correspondants :

Désignation	Titulaire	Montant en € TTC
Déambulation du Père Noël	société ESD	1 512
Échassiers Lumineux « Les Lapons »	société UNICORN LEGENDS	1 800.00 €
Promenade en calèche	SARL SANTRAIN	420.00 €
Montant total en € TTC		3 732.00 €

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de l'achèvement des prestations.

Décision n° 2022/339

Commande Publique - Autres types de contrats

Achat d'adhésifs de décoration pour la bibliothèque de la ville d'HAZEBROUCK

Sous-Préfecture le : 02/12/2022

Considérant qu'il convient de procéder à l'achat d'adhésifs de décoration pour la bibliothèque de la Ville d'HAZEBROUCK,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le montant du devis relatif à l'achat d'adhésifs de décoration attribué à la **Société LUMINOL (Créadhésif)**, sise 5 rue du Parc, Pôle d'Activités du Château à ENNERY (95300), est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure l'achat d'adhésifs de décoration pour la bibliothèque de la ville d'HAZEBROUCK avec la **Société LUMINOL (Créadhésif)**, sise 5 rue du Parc, Pôle d'Activités du Château à ENNERY (95300),

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la livraison des adhésifs.

Article 3 : Le montant du devis s'élève à 1 133.46 € HT. Ce prix est global et forfaitaire, ferme et définitif.

Décision n° 2022/340

Commande Publique - Marchés Publics

Conception et mise en page de documents de communication physique et digitaux dans le cadre de la labellisation du complexe sportif Henri Desbuquois par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Sous-Préfecture le : 16/12/2022

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la conception et la mise en page de documents de communication physique et digitaux dans le cadre de la labellisation du complexe sportif Henri Desbuquois par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024,

Considérant que cette consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée (inférieure à 40 000 € HT), conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que cette consultation a fait l'objet de l'envoi d'un dossier de consultation via le profil acheteur marchés sécurisés en date du 14 novembre 2022 aux trois sociétés suivantes :

- **Société DEMOS**, sise 139, rue des arts à ROUBAIX (59100)
- **Société MEDIA PILOTE**, sise 122, rue de Merville à HAZEBROUCK (59190)
- **Société LA CAVERNE GRAPHIQUE**, sise 117, route de Borre à HAZEBROUCK (59190)

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres, fixé au 21 novembre 2022 avant 23h30, le service de la Commande Publique a réceptionné 1 pli émanant de la société suivante :

- **Société MEDIA PILOTE**, sise 122, rue de Merville à HAZEBROUCK (59190)

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de prestations relatif à la Conception et mise en page de documents de communication physique et digitaux dans le cadre de la labellisation du complexe sportif Henri Desbuquois par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 avec la **Société MEDIA PILOTE**, sise 122, rue de Merville à HAZEBROUCK (59190).

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **11 265.00 € HT** selon l'offre financière proposée. Ce montant comprend la totalité des prestations.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de l'achèvement des prestations, objets du présent marché.

Décision n° 2022/341

Commande Publique - Marchés Publics

Achat de longueurs de bois de mélèze

Sous-Préfecture le : 12/12/2022

Considérant que le marché n° 21AC004_CD relatif à la fourniture de bois, panneaux de bois et dérivés a dû être résilié car le titulaire ne voulait plus livrer eu égard à la flambée de prix des matières premières et

refusait de fournir les justificatifs adéquats pour bénéficier d'une indemnité de la théorie de l'imprévision

Considérant que la fourniture de longueurs de bois de mélèze est indispensable aux services de la ville et que dans l'attente de la passation d'un nouveau marché, il est nécessaire de procéder à une consultation sous la forme d'une procédure adaptée (inférieure à 40 000 € HT), conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que cette consultation a fait l'objet de l'envoi d'un dossier de consultation via le profil acheteur marchés sécurisés en date du 28 novembre 2022 aux trois sociétés suivantes :

- dominique.durieux@dispano.fr
- paulantoinecouvreur@gmail.com
- gregory.chessa@dourlens-galbrun.fr

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres, fixé au 30 novembre 2022 avant 23h30, le service de la Commande Publique a réceptionné 1 pli émanant de la société **GEDIBOIS EUROBOIS, sise Zone Artisanale, route de Lynck à CAPPELLE-BROUCK (59630),**

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'achat de longueurs de bois de mélèze avec la **Société GEDIBOIS EUROBOIS, sise Zone Artisanale, route de Lynck à CAPPELLE-BROUCK (59630).**

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **2 520.00 € HT** selon le devis descriptif et détaillé fourni par le titulaire (document contractuel).

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la livraison du bois de mélèze, objet du présent marché.

Décision n° 2022/342

Commande Publique - Marchés Publics

Acquisition d'un chariot thermique pour le multi-accueil « Les Lutins »

Sous-Préfecture le : 12/12/2022

Considérant qu'il convient d'acheter un chariot thermique pour le multi-accueil « Les Lutins »,
Considérant qu'il s'agit d'un marché de fournitures inférieur à 40 000 € HT, la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables est utilisée pour contracter directement avec la société dont le nom et les coordonnées figurent ci-après, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le devis fourni par la **société MA CUISINE PRO** sise 4, avenue Laurent Cely à ASNIÈRES SUR SEINE (92600) satisfait aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'achat d'un chariot thermique pour le multi-accueil « Les Lutins » avec la **société MA CUISINE PRO sise 4, avenue Laurent Cely à ASNIÈRES SUR SEINE (92600).**

Article 2 : Le montant du devis descriptif et détaillé s'élève à **1 204.50 € HT.**

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la livraison du matériel, objet du présent marché.

Décision n° 2022/343

Commande Publique - Marchés Publics

Fourniture d'une sonde lumineuse et sonore pour la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK

Sous-Préfecture le : 16/12/2022

Considérant qu'il convient pour le bon fonctionnement de la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK d'acquérir une sonde lumineuse et sonore,

Considérant que cet achat est passé selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique, car le montant de la prestation est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Considérant que le devis proposé par la société **France Détection Services PRO (FDS PRO),** sise 299, ZA La Cigalière 2 à LE THOR (84250), satisfait au besoin de l'entité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif l'achat d'une sonde lumineuse et sonore pour la Régie Municipale des Eaux de la Ville d'HAZEBROUCK avec la société **France Détection Services PRO (FDS PRO),** sise 299, ZA La Cigalière 2 à LE THOR (84250).

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **1 024.00 € HT,** selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la garantie du nouveau matériel installé.

Décision n° 2022/344**Commande Publique - Marchés Publics****Contrôle Technique des dispositifs d'auto-surveillance sur le réseau d'assainissement de la Ville d'HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il convient pour le service Assainissement de la Ville d'HAZEBROUCK, de procéder au contrôle technique des dispositifs d'auto-surveillance sur le réseau d'assainissement,
Considérant que cette prestation est passée selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique, car le montant est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,
Considérant que le devis proposé par la société OTECH ENVIRONNEMENT, sise 637, avenue du Pont des Dames – Impasse Brosset à BÉTHUNE (62400) satisfait aux besoins de la collectivité,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le présent marché relatif à une prestation de contrôle technique des dispositifs d'auto-surveillance sur le réseau d'assainissement de la Ville d'HAZEBROUCK avec la société **OTECH ENVIRONNEMENT, sise 637, avenue du Pont des Dames, Impasse Brosset à BÉTHUNE (62400).**

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **2 300.00 € HT** (soit 2 760.00 € TTC), selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société **OTECH ENVIRONNEMENT.**

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la réalisation des prestations.

Décision n° 2022/345**Commande Publique - Autres types de contrat****Acquisition d'un piano d'occasion pour l'École de Musique de la Ville d'HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il convient de procéder à l'acquisition d'un piano d'occasion pour l'École de Musique de la Ville d'HAZEBROUCK,
Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,
Considérant que la société ACCORD PIANOS, sise 41, rue Jacques Wagnon à HALLUIN (59250), propose un piano d'occasion qui satisfait au besoin de la collectivité et que le montant proposé est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure l'acquisition d'un piano d'occasion pour l'École de Musique de la ville d'HAZEBROUCK avec la **société ACCORD PIANOS, sise 41, rue Jacques Wagnon à HALLUIN (59250).**

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la durée de garantie du piano, qui est de 10 ans.

Article 3 : Le montant du devis s'élève à 5 000 € TTC (aucune TVA n'est appliquée sur cet achat conformément à l'article 297-A du Code Général des Impôts). Ce prix est global et forfaitaire, ferme et définitif.

Décision n° 2022/346**Commande Publique - Marchés Publics****Réparation d'une main courante au stade Damette à HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de procéder aux réparations d'une main courante au Stade Damette
Considérant que le montant de ces prestations est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,
Considérant que le devis fourni par la société CITÉVERT satisfait aux besoins de la collectivité,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à la réparation d'une main courante au stade Damette avec la **Société CITÉVERT, sise ZAC de l'Alouette, rue Robert Catteau à LIÉVIN (62800).**

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **1 470.70 € HT.**

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la prestation de réparation.

Décision n° 2022/347**Commande Publique - Autres types de contrat****Politique de la Ville - Instauration de parcours santé scolaire au sein d****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il convient de mettre en place un parcours de santé scolaire (course d'orientation/géocaching pour tous les primaires et un atelier compte en mouvement pour toutes les maternelles) au sein du quartier prioritaire, dans le cadre de la Politique de la Ville,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le devis relatif à la mise en place de ce parcours attribué à la société SPORTHYGEE EURL, sise 974 route d'Hondschoote à WAREM (59380), est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure la mise en place du parcours santé scolaire au sein du quartier prioritaire avec la **société SPORTHYGEE EURL, sise 974 route d'Hondschoote à WAREM (59380),**

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la réalisation de la prestation.

Article 3 : Le montant total du devis s'élève à **3 375.00 € HT.**

Décision n° 2022/348**Commande Publique - Autres types de contrat****Politique de la Ville - Mise en place d'un atelier d'apprentissage adapté au code de la route****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il convient de mettre en place d'un atelier d'apprentissage adapté au code de la route, dans le cadre de la Politique de la Ville,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le devis relatif à la mise en place de cet atelier attribué à l'association MOBILITÉ AVENIR, sise 21, Résidence Flandre à CROIX (59170) est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure la mise en place d'un atelier d'apprentissage adapté au code de la route avec **l'Association MOBILITÉ AVENIR, sise 21, Résidence Flandre à CROIX (59170).**

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue de la réalisation de la prestation.

Article 3 : Le montant total du devis s'élève à **3 750.00 € HT.**

Décision n° 2022/349**Commande Publique - Autres types de contrat****Location de motifs d'illuminations de Noël dans le cadre des festivités 2022****Sous-Préfecture le : 15/12/2022**

Considérant qu'il convient de procéder à la location de motifs d'illuminations de Noël dans le cadre des festivités 2022,

Considérant que cette prestation n'est pas incluse dans les prestations du PPP relatif à l'éclairage public, à l'entretien du parc existant d'illuminations de Noël ou à l'achat de nouveaux motifs lumineux,

Considérant que ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant du devis relatif à la location de motifs d'illuminations de Noël attribué à la SARL LÉON ILLUMINATION, sise B.P. 51 à STEENVOORDE (59190), est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DECIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à la location de motifs d'illuminations de Noël dans le cadre des festivités 2022 avec la **SARL LÉON ILLUMINATION, sise B.P. 51 à STEENVOORDE (59190),**

Article 2 : Le marché prend effet à compter du **1^{er} décembre 2022 et se termine le 31 décembre 2022.**

Article 3 : Le montant du devis s'élève à **16 250.00 € HT.**

Décision n° 2022/350**NON ATTRIBUÉ**

Décision n° 2022/351**Domaine et Patrimoine - Locations****Mise à disposition du Collège Fernande Benoist les salles de sport (salle omnisports et salle de gymnastique)****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant que le Collège Fernande Benoist a sollicité la Commune d'Hazebrouck afin d'obtenir des locaux pour lui permettre d'exécuter l'activité qui lui est dévolue ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck a accédé à la demande du Collège Fernande Benoist et a conclu une convention de mise à disposition des salles de sport du Complexe Beltrame (salle omnisports, salle de gymnastique et plateau multisports) situées Rue de Sercus à Hazebrouck ;

ARRETONS**Article 1 :**

La Commune d'Hazebrouck met à la disposition du Collège Fernande Benoist les salles de sport du Complexe Beltrame (salle omnisports et salle de gymnastique) situées Rue de Sercus à Hazebrouck ;

Une convention reprend toutes les dispositions relatives à ladite mise à disposition.

Article 2 :

Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux. La facturation sera établie et envoyée au Collège Fernande Benoist à l'issue de l'année scolaire et ce suivant le planning d'occupation des salles mises à disposition dans la limite de la subvention Départementale perçue par le Collège. Le taux horaire est fixé à 13 euros.

Article 3 :

La convention est conclue pour l'année scolaire 2022/2023.

Décision n° 2022/352**Commande Publique - Marchés Publics****Consultation relative à une prestation d'architecte d'intérieur pour la mise en place du guichet unique****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il convient de recourir à une prestation d'architecte d'intérieur pour la mise en place du guichet unique,

Considérant que cette consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée (inférieure à 40 000 € HT), conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que cette consultation a fait l'objet d'un envoi de dossier de consultation aux trois sociétés suivantes par le biais de marchés sécurisés en date du 15 novembre 2022.

⚡ Odile CAULIER à STEENVOORDE : atelier.ocarchitecture@gmail.com

⚡ AD'QUATE ARCHITECTES à HAZEBROUCK : a.dumont@ad-quate.fr

⚡ INSPIRATION BY M à HAZEBROUCK : inspirationby.m@yahoo.com

Considérant qu'à la date de remise des offres fixée au 2 décembre 2022, une seule société a déposé une offre et qu'il s'avère que cette offre satisfait entièrement le besoin de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de services relatif à une prestation d'architecte d'intérieur pour la mise en place du guichet unique avec la société INSPIRATION BY M, sise 23 rue de Calais à HAZEBROUCK (59190).

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 3 750.00 € HT (aucune TVA n'est appliquée sur ce montant).

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue des prestations fixée au 31 janvier 2023.

Décision n° 2022/353**Commande Publique - Autres types de contrats****Acquisition d'un onduleur et de batteries externes additionnelles pour pallier les risques de coupures électriques sur le réseau en cas de délestage****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'au vu des articles L.2113-2 et L.2113-4 du Code de la Commande Publique aux termes desquels les personnes publiques soumises au Code de la Commande Publique, lorsqu'elles ont recours à une centrale d'achat, sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence,

Considérant que la Ville souhaite contracter avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Direction Interrégionale Nord/Pas-de-Calais, sise Parc Club des Prés 18 rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59658), afin d'acquérir un onduleur et des batteries externes pour pallier les risques de coupures électriques sur le réseau en cas de délestage,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché d'acquisition d'un onduleur et de batteries externes avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) Direction Interrégionale Nord/Pas-de-Calais, sise Parc Club des Prés - 18, rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ (59658).

Article 2 : Le marché prend effet à compter de la réception, par le titulaire, de la notification de la décision de la Sous-Préfecture. Le marché prend fin au terme de la durée de garantie qui est de 2 ans pour l'ondeur.

Article 3 : Le montant total de la prestation s'élève à **1 883.52 € HT** (soit

Décision n° 2022/354

Commande Publique - Marchés Publics

Raccordement électrique du poste de relevage situé devant le Centre Technique Municipal (CTM) de la Ville d'HAZEBROUCK, 73 rue de Vieux Berquin au réseau d'assainissement

Sous-Préfecture le : 16/12/2022

Considérant qu'il s'agit d'un marché de prestations de raccordement inférieur à 40 000 € HT, qui ne peuvent être assurées que par la Société ENEDIS, la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable est utilisée pour contracter directement avec la société dont le nom et les coordonnées figurent ci-après, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure la prestation définie ci-dessous avec la société indiquée et le montant correspondant :

Désignation des prestations	Nom et coordonnées du titulaire	Montant des prestations en € HT
Raccordement électrique du poste de relevage situé devant le CTM au réseau d'assainissement	ENEDIS Accueil Raccordement Électricité Nord Pas de Calais 63, rue de la Commune de Paris 62100 CALAIS	1 109.40 €

Article 2 : Le marché est conclu à compter de la date de réception de la notification par le titulaire. La date d'intervention sera prévue ultérieurement.

Décision n° 2022/355

Domaine et Patrimoine - Locations

Résiliation du contrat de location – 60 rue d'Arras à HAZEBROUCK

Sous-Préfecture le : 15/12/2022

Considérant que la ville loue au profit de Monsieur Sébastien TWITTENHOFF le logement sis 60 rue d'Arras à HAZEBROUCK ;

Considérant que suite au procès-verbal de reprise des lieux en date du 28 novembre 2022, il y a lieu de résilier à cette date l'engagement de location passé entre la ville d'HAZEBROUCK et Monsieur Sébastien TWITTENHOFF ;

DÉCIDONS

Article 1 :

La location de l'habitation sise 60 rue d'Arras à HAZEBROUCK, consentie au profit de Monsieur Sébastien TWITTENHOFF prendra fin au 28 novembre 2022. La résiliation prendra effet à compter de cette même date. A cet effet, le logement sera libéré.

Décision n° 2022/356

Commande Publique - Marchés Publics

Fourniture et pose de 6 caveaux de 2 cases au cimetière du Rocher – commande supplémentaire

Sous-Préfecture le : 16/12/2022

Considérant que par décision n°105 signée par Monsieur le Maire en date du 4 mai 2022 et visée par la Sous-Préfecture en date du 17 mai 2022, attribuant le marché relatif à la fourniture et pose de 20 caveaux de 2 cases au cimetière Le Rocher à HAZEBROUCK,

Considérant la nécessité d'ajouter 6 caveaux supplémentaires de 2 cases,

Considérant que le devis fourni par la SARL Marbrerie CREVILLERS, sise 3 rue du Presbytère à HAZEBROUCK (59190), satisfait le besoin complémentaire de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché complémentaire relatif à la fourniture et pose de 6 caveaux de 2 cases au cimetière du Rocher avec la SARL Marbrerie CREVILLERS, sise 3 rue du Presbytère à HAZEBROUCK (59190).

Article 2 : Le montant du marché complémentaire s'élève à 6 872.58 € HT. Ce montant est global et forfaitaire, ferme et définitif.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue des prestations de pose.

Décision n° 2022/357**Commande Publique - Marchés Publics****Marché n°22ST057_CD/GD : Travaux d'aménagement d'une liaison douce, rue des Tennis à HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant que le présent marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ouverte supérieure à 90 000 € HT conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 12 octobre 2022 ainsi que d'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville : <https://www.marches-securises.fr> à la même date et fait l'objet de 25 retraits de dossiers de consultation,

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres fixé au 10 novembre 2022 à 23h30, le Service de la Commande Publique a réceptionné 5 plis dématérialisés émanant des sociétés suivantes :

- ✚ **RAMERY TRAVAUX PUBLICS** - Agence Flandre Maritime - Zone Industrielle Petite Synthe - 541, rue de l'Albeck à DUNKERQUE (59640)
- ✚ **COLAS France SAS** - Établissement de Dunkerque - 172, avenue de la Gironde - CS 50028 à DUNKERQUE CEDEX 2 (59944)
- ✚ **EP VRD SAS** - Zone Industrielle Pierre Mijic - Route de Watou à STEENVOORDE (59114)
- ✚ **VAN-EECKE SAS** - Zone Industrielle - 41, route de Watou - B.P. 35 à STEENVOORDE (59114)
- ✚ **DUBRULLE FAIGNOT TP SAS** - 1657, RD 916 "Le Petit Bruxelles" à STEENVOORDE (59670)

Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse pour le présent marché est celle présentée par la société **EP VRD SAS** - Zone Industrielle Pierre Mijic - Route de Watou à STEENVOORDE (59114),

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à des travaux d'aménagement d'une liaison douce, rue des Tennis à HAZEBROUCK avec la société **EP VRD SAS** - Zone Industrielle Pierre Mijic - Route de Watou à STEENVOORDE (59114).

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **88 949.20 € HT**.

Article 3 : Le délai contractuel accordé par la collectivité est de 8 semaines ouvrées à compter de la date de démarrage figurant sur l'ordre de service.

Décision n° 2022/358**Commande Publique - Marchés Publics****Accord cadre n°22AC050_DF : location et enlèvement de bennes, évacuation, transport et traitement de déchets divers en 2 lots****Lot 1 : location et enlèvement de bennes, évacuation, transport et traitement des déchets divers****Lot 2 : location et enlèvement de bennes, évacuation, transport et traitement des déchets d'amiante****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant que le présent accord-cadre mono-attributaire de services (articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique) est passé sous la forme d'une procédure adaptée ouverte allotie en application des articles R.2123-1-1° et R.2113-1 du Code de la Commande Publique et que l'exécution dudit marché se fera par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins conformément aux articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique et la conclusion de marchés subséquents en vertu des articles R.2162-7 à R.2162-9 du Code de la Commande Publique si nécessaire,

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP en date du 20 octobre 2022 ainsi qu'une mise en ligne sur le profil acheteur de la ville <https://www.marches-securises.fr> en date du 20 octobre 2022 et a fait l'objet de 11 retraits de dossiers de consultation,

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres fixé au 10 novembre 2022 à 23h30, le Service de la Commande Publique a réceptionné 2 plis dématérialisés émanant des sociétés suivantes :

- **SAS PAPREC France** agence de Wizernes sise rue du Pont d'Ardenne à WIZERNES (62570) pour le lot n°1,
- **SAS BAUDELET ENVIRONNEMENT** sise Lieu-dit Les Prairies à BLARINGHEM (59173) pour les lots n°1 et n°2.

Considérant que les offres jugées économiquement les plus avantageuses sont celles de la société **SAS BAUDELET ENVIRONNEMENT** sise Lieu-dit Les Prairies à BLARINGHEM (59173) pour les lots n°1 et 2,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à la location et l'enlèvement de bennes, l'évacuation, le transport et le traitement de déchets divers avec la société suivante :

- **SAS BAUDELET** sise Lieu-dit Les Prairies à BLARINGHEM (59173) pour les lots n°1 et n°2.

Article 2 : Les marchés sont conclus pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 et de la réception de la notification par le titulaire de chacun des lots. Ils pourront être reconduits 1 fois pour une période identique aux mêmes charges, clauses et conditions et sa durée totale ne pourra excéder 24 mois.

Article 3 : Les montants minimum et maximum annuels HT contractuels sont les suivants :



	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum
Lot 1	Sans montant minimum annuel	80 000 €
Lot 2	Sans montant minimum annuel	1 000 €

Décision n° 2022/359**Commande Publique - Marchés Publics****Raccordement d'une installation située 7 rue Depoorter au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension****Sous-Préfecture le : 16/12/2022**

Considérant qu'il s'agit d'un marché de services relatif au raccordement d'une installation située 7, rue Depoorter à HAZEBROUCK au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension, inférieur à 40 000 € HT, qui ne peut être assuré que par la Société ENEDIS, la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables est utilisée pour contracter directement avec la société dont le nom et les coordonnées figurent ci-après, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure la prestation définie ci-dessous avec la société indiquée et le montant correspondant :

Désignation des prestations	Nom et coordonnées du titulaire	Montant des prestations en € HT
Raccordement au Réseau Public de Distribution d'Électricité Basse Tension d'une installation située 7, rue Depoorter à HAZEBROUCK	ENEDIS - Groupe Trésorerie Accueil Distributeur 464, avenue du Maréchal Juin Centre 514 62400 BÉTHUNE	2 394.29 €

Article 2 : Le marché est conclu à compter de la date de réception de la notification par le titulaire. La date de mise en service du raccordement est prévue le 1^{er} février 2023.

Décision n° 2022/360**Commande Publique - Marchés Publics****Marché n°22AC049_YK - Achat de livres non scolaires pour la bibliothèque municipale, les bibliothèques des écoles et les services municipaux alloti en 7 lots****Sous-Préfecture le : 21/12/2022**

Considérant que le présent marché est un accord-cadre mono attributaire (articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique) alloti (article R.2113-1 du Code de la Commande Publique) sans montant minimum annuel HT mais avec un montant maximum HT pour chacun des lots. Il se réalisera par l'émission de bons de commande (articles R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique) sans remise en compétition lors de leur attribution,

Considérant que le présent accord cadre est passé selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R.2122-9 du Code de la Commande Publique, qui stipule que « Les acheteurs mentionnés aux 1° et 2° de l'article 3 de la loi n°81-766 du 10 août 1981 relative au prix du Livre peuvent passer sans publicité ni mise en concurrence préalables un marché de fournitures de livres non scolaires pour leurs besoins propres ou pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 90 000 €HT. Lorsqu'il fait usage de cette faculté, l'Acheteur se conforme aux obligations mentionnées à l'article R.2122-8 et tient compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création ». **A ce titre, il a été décidé de confier les lots n°1 à 6 du présent marché à la librairie indépendante « Le Marais du Livre » et de confier le lot n°7 à une autre librairie indépendante spécialisée dans les livres en version originale**. La date de remise des offres était fixée au 7 décembre 2022.

Considérant qu'il a été décidé de contacter, via le profil acheteur en date du 23 novembre 2022, les 2 librairies indépendantes suivantes :

- 1) **Librairie MARAIS DU LIVRE sise 15, rue de l'Eglise à HAZEBROUCK (59190) pour les lots n°1 à 6**
- 2) **Nouvelle Librairie Internationale VO sise 66, rue Gustave Delory à LILLE (59800) pour le lot n°7**

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure les marchés relatifs à l'achat de livres non scolaires pour la bibliothèque municipale, les bibliothèques des écoles et les services municipaux en 7 lots avec les sociétés suivantes :

Librairie MARAIS DU LIVRE sise 15, rue de l'Eglise à HAZEBROUCK (59190) pour les lots 1 à 6

- 1) **Nouvelle Librairie Internationale VO sise 66, rue Gustave Delory à LILLE (59800) pour le lot 7**

Article 2 : Les montants maximum en € HT pour chaque lot sont :

Lot n°	Désignation du lot	TITULAIRES	
1	Achat de livres imprimés destinés aux adultes (littérature générale et documentaires)	Librairie Marais du livre 15, rue de l'Eglise 59 190 HAZEBROUCK	30 000.00€
2	Achat d'ouvrages destinés à la jeunesse	Librairie Marais du livre 15, rue de l'Eglise 59 190 HAZEBROUCK	20 000.00€
3	Achat de livres non scolaires destinés aux bibliothèques des écoles et au pôle éducation	Librairie Marais du livre 15, rue de l'Eglise 59 190 HAZEBROUCK	15 000.00€
4	Achat de dictionnaires	Librairie Marais du livre 15, rue de l'Eglise 59 190 HAZEBROUCK	7 500.00€
5	Achat de bandes-dessinés	Librairie Marais du livre 15, rue de l'Eglise 59 190 HAZEBROUCK	10 000.00€
6	Achat de livres en gros caractères	Librairie Marais du livre 15, rue de l'Eglise 59 190 HAZEBROUCK	4 500.00€
7	Achat de livres en langues étrangères ou bilingues	Nouvelle Librairie Internationale VO 66, rue Gustave Delory 59 800 LILLE	1 100.00€
MONTANT GLOBAL en € HT :			88 100.00€

Article 3 : Les marchés prennent effet à compter du 13 décembre 2022 et réception de la notification par le titulaire de chacun des lots pour une durée ferme. Ils se terminent le 31 décembre 2023. Ils ne sont pas reconductibles.

Décision n° 2022/361

Commande Publique - Marchés Publics

Acquisition de matériels et accessoires dans le cadre d'un aménagement de poste d'un agent du service juridique (dossier RQTH)

Sous-Préfecture le : 16/12/2022

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le devis proposé par la société ESPACE ERGONOMIE, sise 164, rue de Roubaix à MOUVAUX (59420) satisfait les besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'acquisition de matériels et accessoires dans le cadre d'un aménagement de poste d'un agent du service juridique avec la **société ESPACE ERGONOMIE, sise 164, rue de Roubaix à MOUVAUX (59420).**

Article 2 : Le montant global du marché s'élève à **2 339.70 € HT** et se décompose comme suit :

- ✚ Fauteuil de bureau AZKAR INTENSIF,
- ✚ Roller mousse,
- ✚ Clavier touches souples,
- ✚ Porte document et table à écrire coulissante,
- ✚ Bras support écran,
- ✚ Support avant-bras.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la durée de garantie du matériel proposé.

Décision n° 2022/362

Commande Publique - Marchés Publics

Marché n°21ST036_CD/LN : Travaux de désamiantage et de déconstruction de bâtiments, situés rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK Modification non substantielle n°1 : travaux supplémentaires

Sous-Préfecture le : 21/12/2022

Considérant que le présent marché a fait l'objet d'une décision n°222 signée en date du 17/12/2021 et visée par la Sous-Préfecture en date du 21/12/2021 attribuant le présent marché à la SAS **FRANCK FER, 16, rue Montaigne à MAZINGARBE (62670)** pour un montant de 47 849,60 € HT. Considérant qu'une actualisation du prix s'est avérée nécessaire et que le nouveau montant du marché s'élevait à 52 262,22 € HT,

Considérant que la société titulaire du marché a découvert un conduit amianté lors de la démolition de la dalle d'un bâtiment situé au Centre Technique Municipal, rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK et que cela engage des travaux supplémentaires afin de poursuivre le chantier,

Considérant que le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 056,38 € HT, au vu du devis fourni par le titulaire,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure la modification non substantielle n°1 relative aux travaux supplémentaires avec la **SAS FRANCK FER, 16, rue Montaigne à MAZINGARBE (62670)**, titulaire du présent marché.

Article 2 : Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 3 056,38 € HT, ce qui représente une augmentation de 5,85 % du montant initial HT du marché

Article 3 : Les travaux concernés par la modification non substantielle n°1 seront réalisés dès réception de la notification par le titulaire.

Décision n° 2022/363

NON ATTRIBUÉ

Décision n° 2022/364

Finances Locales - Divers

Régie de recettes et d'avances "affaires culturelles" Arrêté portant avenant à l'acte constitutif

Sous-Préfecture le : 20/12/2022

Article 1^{er}

L'article 10 de la décision du 23 mars 2011 est ainsi modifié : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 Euros.

Décision n° 2022/365

Commande Publique - Marchés Publics

Prestation de service de traiteur dans le cadre de la représentation musicale des tubas de Noël à Espace Flandre le dimanche 18 décembre 2022

Sous-Préfecture le : 21/12/2022

Considérant que la collectivité souhaite recourir à une prestation de service de traiteur dans le cadre de la représentation des tubas de Noël à Espace Flandre,

Considérant que le montant de cette prestation est inférieur à 40 000 € HT, la collectivité a décidé, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, de recourir à la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables,

Considérant que le devis fourni par la SAS SAFRAN ET PAPRIKA, sise 4, rue Franklin Roosevelt à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE (59350) satisfait au besoin de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à une prestation de service de traiteur dans le cadre de la représentation musicale des tubas de Noël à Espace Flandre, avec la **SAS SAFRAN ET PAPRIKA, sise 4, rue Franklin Roosevelt à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE (59350)**.

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **2 801,47 € HT** sachant que :

- Un taux de TVA de 10% est applicable sur un montant de 2 594,80 € HT
- Un taux de TVA de 20% est applicable sur un montant de 206,67 € HT

Article 3 : Le marché prend effet à **compter de la réception de la notification** par le titulaire et se termine à l'issue de la prestation.

Décision n° 2022/366

Commande Publique - Autres types de contrat

Cérémonie des Vœux du Maire au personnel le 11 janvier 2023

Sous-Préfecture le : 21/12/2022

Considérant que la collectivité souhaite organiser un moment de convivialité à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire au personnel le 11 janvier 2023,

Considérant que le montant de cette prestation est inférieur à 40 000 € HT, ce marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le devis fourni par la SARL BOWLING DES FLANDRES, sise Contournement Routier, Avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK (59190) satisfait le besoin de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de services relatif à l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire au personnel le 11 janvier 2023 avec la **SARL BOWLING DES ROUTIER, Avenue de Saint Omer à HAZEBROUCK (59190)**.

Article 2 : Le marché prend effet à la réception de la notification du devis au titulaire. Le marché se termine à l'issue du moment de convivialité.

Décision n° 2022/367**Commande Publique - Marchés Publics****Acquisition de matériels d'entretien des sols pour les bâtiments communaux****Sous-Préfecture le : 21/12/2022**

Considérant que la collectivité souhaite acquérir des matériels d'entretien des sols afin de faciliter les interventions du personnel de service,

Considérant que le montant de cette acquisition est inférieur à 40 000 € HT, le présent marché est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'acquisition de matériels d'entretien des sols pour les bâtiments communaux auprès de la société **BAUDELET MATÉRIELS**, 105, avenue de St-Omer à HAZEBROUCK (59190),

Article 2 : Le montant global du marché s'élève à 14 301.15 € HT et se décompose comme suit :

- ✚ 11 auto-laveuses BR30/4C
- ✚ 2 aspiro – brosseurs CV48/2 ADV
- ✚ 1 nettoyeur puzzi
- ✚ 1 buse à coussins complet

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la durée de garantie des matériels proposés.

Décision n° 2022/368**Commande Publique - Marchés Publics****Renouvellement des droits d'accès en SAAS et maintenance de la solution sur la gestion des appareils mobiles****Sous-Préfecture le : 21/12/2022**

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des droits d'accès en SAAS et de la maintenance de la solution sur la gestion des appareils mobiles,

Considérant que ce marché de services est passé selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code la Commande Publique,

Considérant que le montant total des prestations confiées à la société **ITS IBELEM, 42, rue de Bellevue à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)**, est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de services relatif au renouvellement des droits d'accès en SAAS et de la maintenance de la solution sur la gestion des appareils mobiles avec la société **ITS IBELEM, 42, rue de Bellevue à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)**, pour un montant s'élevant à 24 688.13 € HT.

Article 2 : Le marché est conclu à compter du 1^{er} décembre 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2025. Le présent marché fait l'objet d'une obligation de résultat.

Décision n° 2022/369**Commande Publique - Marchés Publics****Fourniture et pose de 2 bâches imprimées pour la salle de sports Desbuquois à HAZEBROUCK****Sous-Préfecture le : 21/12/2022**

Considérant qu'il convient d'acquérir deux bâches imprimées pour la salle de sports Desbuquois à HAZEBROUCK,

Considérant que ce marché est inférieur à 40 000 € HT, la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence préalables est utilisée pour contracter directement avec la société dont le nom et les coordonnées figurent ci-après, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le devis fourni par la société HEDICOM, sise Zone Industrielle, 59, rue de Vieux Berquin à HAZEBROUCK (59190) répond en tous points aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à la fourniture et pose de deux bâches imprimées pour la salle de sports Desbuquois avec la société **HEDICOM**, sise Zone Industrielle, 59, rue de Vieux-Berquin à HAZEBROUCK (59190),

Article 2 : Le montant du devis descriptif et détaillé s'élève à 2 320.00 € HT (soit 2 784.00 € TTC).

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification de l'issue de la pose des bâches, objets du présent marché.

Décision n° 2022/369bis

Commande Publique - Marchés Publics

Marché n°22ASS064_AR - Travaux de mise en place d'une canalisation de récupération des eaux mixtes, située entre le n°222 route de Borre et la pâture de l'exploitation agricole attenante

Sous-Préfecture le : 23/12/2022

Considérant que le présent marché de travaux, passé par le service Assainissement de la Ville d'HAZEBROUCK est inférieur à 90 000 € HT et a fait l'objet de l'envoi d'un dossier de consultation des entreprises aux sociétés suivantes, en date du 25 octobre 2022, via le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> :

- ✚ **Société Edgard DUVAL** - 1460, Zone Artisanale du Looweg - 59122 HONDSCHOOTE
- ✚ **Société DUBRULLE TP** - Le Petit Bruxelles - 59122 SAINTE MARIE CAPPEL
- ✚ **Société TCPA** - 25 Rue Paul Plouviez - 62460 DIVION
- ✚ **Société STC** - CD 17 - 59284 PITGAM
- ✚ **Société SOTRAVEER** - Le Zand Put Houck - 59670 WINNEZEELE

Considérant que ces cinq sociétés ont téléchargé le dossier de consultation,

Considérant qu'à l'issue du délai de remise des offres fixé au 15 novembre 2022 à 23h30, le Service de la Commande Publique a réceptionné 5 plis dématérialisés émanant des sociétés citées ci-dessus.

Considérant que l'offre jugée économiquement la plus avantageuse est celle présentée par la Société Edgard DUVAL, sise 1460, Zone Artisanale du Looweg à HONDSCHOOTE (59122),

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché relatif à des travaux mise en place d'une canalisation de récupération des eaux mixtes, située entre le n°222 route de Borre et la pâture de l'exploitation agricole attenante avec la **Société Edgard DUVAL, sise 1460, Zone Artisanale du Looweg à HONDSCHOOTE (59122)**.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à **28 070.00 € HT**.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de sa notification par le titulaire.

Les travaux doivent obligatoirement être terminés pour le 31 mars 2023 au plus tard.

Décision n° 2022/370

Domaines et Patrimoine – Locations

Mise à disposition, à titre précaire et révocable, au profit de l'association « HARPISTIQ », la salle de dessin située au niveau 1 du bâtiment de l'école Ferdinand BUISSON

Sous-Préfecture le : 10/01/2023

Considérant que l'association Hazebrouckoise de pratique collective de la Harpe celtique « HARPISTIQ » a sollicité la Commune d'Hazebrouck afin de disposer d'un local permettant d'exercer cette activité ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck a accédé à la demande de l'association « HARPISTIQ » et a conclu une convention de mise à disposition d'un local situé à l'école Ferdinand BUISSON au 28 Rue Donckèle à 59190 Hazebrouck ;

ARRETONS

Article 1 :

La Commune d'Hazebrouck met à disposition, à titre précaire et révocable, au profit de l'association « HARPISTIQ », la salle de dessin située au niveau 1 du bâtiment de l'école Ferdinand BUISSON au 28 Rue Donckèle à 59190 Hazebrouck.

Une convention reprend toutes les dispositions relatives à ladite mise à disposition.

Article 2 :

Le lieu est mis à disposition de l'association « HARPISTIQ », afin d'exercer son activité. Il comprend le mobilier standard, tables et chaises, ainsi que cinq harpes celtiques et leurs housses mises à disposition par la ville en l'état.

Article 3 :

La mise à disposition du local est consentie pour une durée d'un an. Elle prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention n'est pas renouvelable tacitement. Il appartiendra à l'association HARPISTIQ de solliciter l'autorisation de la Commune d'HAZEBROUCK si elle souhaite renouveler la convention et ce deux mois avant son échéance.

En cas d'accord, une nouvelle convention sera établie.

L'activité se déroulera chaque mercredi matin de 9 h à 12 h et chaque samedi de 9 h à 16 h hors vacances scolaires.

Article 4 :

En cas de non-respect par l'une des parties d'une quelconque obligation contenue dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi par l'autre partie, d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet.

La révocation, pour des motifs d'intérêt général, de la présente autorisation ne donnera lieu à aucune indemnisation.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution ou de destruction des locaux, par cas fortuit ou de force majeure.

En outre, la Commune d'Hazebrouck se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition du local, à tout moment. La notification se fera par écrit par lettre recommandée avec accusé réception et ce en respectant un préavis de trois mois. Le locataire a la possibilité de demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'observer un préavis d'un mois.

Article 5 :

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, nettoyage) seront pris en charge par le bailleur.

Article 6 :

Le local est assuré par la mairie en qualité de propriétaire non occupant et par l'association « HARPISTIQ » en qualité d'utilisateur.

Préalablement à l'utilisation du local, l'association « HARPISTIQ », reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.

Décision n° 2022/371

Domaine et Patrimoine – Locations

Bail dérogatoire au profit de Monsieur Laurent MENAGE concernant le logement d'urgence situé 8 avenue Jean Bart à Hazebrouck est renouvelé pour une période allant du 24 décembre 2022 au 23 janvier 2023

Sous-Préfecture le : 21/12/2022

Considérant que Monsieur Laurent MENAGE, suite à l'incendie de son habitation, a sollicité d'urgence la Ville d'Hazebrouck pour un logement ;

Considérant que la Commune d'Hazebrouck a accédé à la demande de Monsieur Laurent MENAGE et a conclu avec ce dernier un bail dérogatoire du 24 octobre 2022 au 23 novembre 2022, étant précisé que le contrat pourra être renouvelé à son échéance pour une durée égale à celle initiale, après demande écrite des locataires et accord express de la Commune ;

Considérant que ce bail dérogatoire a été renouvelé pour une période identique allant du 24 novembre 2022 au 23 décembre 2022 ;

Considérant que par courrier reçu le 16 décembre 2022, Monsieur Laurent MENAGE a fait part de son souhait de prolonger le bail dérogatoire pour une durée identique à celle initiale, ce dernier n'ayant pas trouvé de logement ;

Considérant que, compte-tenu de la situation extrêmement précaire de Monsieur Laurent MENAGE qui s'est retrouvé sans logement avec ses 2 enfants suite à l'incendie de ce dernier, la Ville d'Hazebrouck a accédé à leur demande ;

Qu'il convient en conséquence d'établir un avenant au bail dérogatoire ;

ARRETONS

Article 1 :

Le bail dérogatoire au profit de Monsieur Laurent MENAGE concernant le logement d'urgence situé 8 avenue Jean Bart à Hazebrouck est renouvelé pour une période allant du **24 décembre 2022 au 23 janvier 2023**.

Article 2 :

Les autres dispositions du bail dérogatoire initial demeurent inchangées.

Décision n° 2022/372

Domaine et Patrimoine - Locations

Attribution du logement situé au 9 rue du Docteur Samsoen (rez de chaussée) à Madame Gwendoline HOLBECQ

Sous-Préfecture le : 22/12/2022

Considérant que Madame Gwendoline HOLBECQ a sollicité la Ville d'HAZEBROUCK afin d'obtenir un logement;

Considérant que la Commune d'HAZEBROUCK a accédé à la demande de Madame Gwendoline HOLBECQ et a conclu avec cette dernière un contrat d'occupation du logement situé 9 rue du Docteur Samsoen (rez de chaussée) à HAZEBROUCK;

ARRETONS

Article 1 :

Le logement (appartement d'environ 69.73 m²) situé 9 rue du Docteur Samsoen (rez de chaussée) à HAZEBROUCK, est attribué à Madame Gwendoline HOLBECQ. Le contrat de location prendra effet à compter du 20 décembre 2022 jusqu'au 19 décembre 2028.

Un bail, régi par la loi du 6 juillet 1989, reprend toutes les dispositions relatives à ladite location.

Article 2 :

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Un dépôt de garantie d'un montant de 450 € devra être versé.

Décision n° 2022/373

Domaine et Patrimoine - Locations

**L'EPDSAE restituée à la Commune d'Hazebrouck le garage situé 1 rue de la Glacière
Sous-Préfecture le : 29/12/2022**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE



Considérant que la Commune d'Hazebrouck a conclu avec l'EPDSAE une convention de mise à disposition, concernant :

- deux immeubles situés 33 et 37 rue de la Sous-Préfecture à Hazebrouck,
- un garage situé 1 rue de la Glacière à Hazebrouck,
- un terrain situé derrière le bâtiment 37 rue de la Sous-Préfecture comprenant une mare,
- une remise attenante,
- un véhicule de type FORD TRANSIT.

Considérant que, par courrier en date du 23 septembre 2022, l'EPDSAE a fait part de son souhait de restituer le garage situé 1 rue de la Glacière, le terrain comportant une mare attenante à l'immeuble d'habitation, ainsi que la remise adjacente à cet espace ;

Considérant qu'à cet effet, un avenant n° 1 a été signé entre la Commune d'Hazebrouck et l'EPDSAE le 1^{er} octobre 2022.

ARRETONS

Article 1 :

A compter du 1^{er} octobre 2022, l'EPDSAE restituée à la Commune d'Hazebrouck le garage situé 1 rue de la Glacière, le terrain situé derrière le bâtiment et comportant une mare, ainsi que la remise adjacente à cet espace d'une superficie de 10 m².

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Décision n° 2022/374

Finances Locales - Subventions

Demande de subvention pour les travaux de mise en conformité réglementaire pour le classement du terrain de football du complexe sportif de l'Hoflandt – Dépose et pose d'une main courante et d'abris touche

Sous-Préfecture le : 24/01/2023

Considérant que les complexes sportifs sont classés afin de permettre aux différents utilisateurs de pratiquer leur activité en toute sécurité et en conformité des règlements de leur fédération,

Considérant que l'échéance du classement des terrains de football du complexe sportif de l'Hoflandt arrivant à terme (classement tous les 10 ans), il se doit de renouveler cette demande de confirmation de classement afin de permettre aux 3 clubs de football (ASCH, ProFH, ASSJO) utilisateurs de ces installations d'organiser des compétitions,

Considérant la nécessité de répondre à cette confirmation décennale des terrains, une mise en conformité réglementaire est nécessaire. C'est pourquoi, des travaux de sécurisation ont été engagés (sur le parking du complexe de l'Hoflandt ainsi que sur le terrain d'honneur) avec principalement : démolition et pose d'une nouvelle main courante, d'abris de touche, engazonnement des zones de sécurité avec sécurisation des abords entre la ligne de touche et le premier obstacle (démolition des sanitaires), sécurisation des accès des vestiaires aux terrains (pose de barrières, matérialisation d'un parcours piéton, pose de panneaux signalétiques appropriés).

Ce projet vise à répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Proposer un site d'accueil et de pratique réglementaire de qualité aux pratiquants,
- Obtenir la classification fédérale du complexe sportif de l'Hoflandt permettant d'organiser des compétitions officielles,
- Développer l'offre en équipements sportifs de la collectivité en cohérence avec les besoins du territoire,
- S'intégrer dans la programmation globale de rénovation des équipements sportifs.

Considérant la possibilité de subvention par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la main courante et les abris touche,

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de la FAFA les subventions susceptibles d'être allouées pour la dépose et pose d'une main courante et des abris de touches,

Article 2 : de valider le budget prévisionnel de 46 207 euros HT pour cette opération,

Article 3 : de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Intitulé du projet : **Terrain de Football de l'Hoflandt
Installation d'une main courante et abris de touche**

Porteur de projet : **VILLE D'HAZEBROUCK**

PLAN DE FINANCEMENT**Montants HT****DEPENSES****46 207 €**

- Installation d'une main courante	39 752,90 €
- Installation d'abris touche	6 454,00 €

Montants HT**RECETTES****46 207 €****Installation d'une main courante**

Porteur de projet - Ville d'HAZEBROUCK :	29 752,90 €
FAFA	10 000,00 €

Installation d'abris touche

Porteur de projet - Ville d'HAZEBROUCK :	1 454,00 €
FAFA	5 000,00 €

Décision n° 2022/375**Commande Publique - Marchés Publics****Acquisition de housses en lycra avec logo pour orner les barrières OPTIMA lors des cérémonies organisées par la Ville****Sous-Préfecture le : 02/01/2023**

Considérant qu'il convient d'acquérir des housses en lycra avec logo pour orner les barrières OPTIMA lors des cérémonies organisées par la Ville,

Considérant que ce marché est inférieur à 40 000 € HT, la procédure du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable est utilisée pour contracter directement avec la société dont le nom et les coordonnées figurent ci-après, conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que le devis fourni par la société DOUBLET, sise 67, rue de Lille à AVELIN (59710) répond en tous points aux besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à l'acquisition de housses en lycra avec logo pour orner les barrières OPTIMA lors des cérémonies organisées par la Ville avec la **société DOUBLET, sise 67, rue de Lille à AVELIN (59710)**,

Article 2 : Le montant du devis descriptif et détaillé s'élève à 1 143.00 € HT (soit 1 371.60 € TTC).

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire. Il s'achève à l'issue de la livraison des housses, objets du présent marché.

Décision n° 2022/376**Commande Publique - Marchés Publics****Fourniture et pose de pierre de Soignies au monument aux morts au cimetière Saint Éloi****Sous-Préfecture le : 02/01/2023**

Considérant que cette consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée (inférieure à 40 000 € HT), conformément à l'article R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que cette consultation a fait l'objet d'un envoi aux 3 sociétés suivantes par mail :

- Marbrerie Yannick CARNEVALI, sise 35 rue de Merville à HAZEBROUCK (59190)
- SARL Marbrerie CREVILLERS, sise 3 rue du Presbytère à HAZEBROUCK (59190)
- Pompes Funèbres SCHOONHEERE, sises 45 boulevard de l'Abbé Lemire à HAZEBROUCK (59190)

Considérant que les sociétés CARNEVALI et SCHOONHEERE nous ont informés, par mail, qu'elles ne souhaitaient pas déposer d'offre et que seule la société CREVILLERS en a déposé une,

Considérant que la marbrerie CREVILLERS, sise 3 rue du Presbytère à HAZEBROUCK (59190) a proposé l'offre la plus économiquement avantageuse,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif à la fourniture et pose de pierre de Soignies au monument aux morts au cimetière Saint Éloi avec la SARL Marbrerie CREVILLERS, sise 3 rue du Presbytère à HAZEBROUCK (59190).

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 17 041.54 € HT. Ce montant est définitif.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue des prestations de pose.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023
Reçu en préfecture le 17/02/2023
Publié le
ID : 059-215902958-20230208-CRDCM0223-DE

Décision n° 2022/377

Commande Publique - Marchés Publics

Remplacement d'un roulement de pompe sur la station de pompage, rue du Moulin à MORBECQUE
Sous-Préfecture le : 05/01/2023

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un roulement de pompe sur la station de pompage, située rue du Moulin à MORBECQUE,
Considérant que cette prestation est passée selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, car le montant de la prestation est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,
Considérant que le devis fourni par la société **PEME GOURDIN**, sise 913 rue de la Libération - B.P.6 à GONNEHEM (62920), satisfait les besoins de l'entité,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de fournitures relatif au remplacement d'un roulement de pompe sur la station de pompage, rue du Moulin à MORBECQUE avec la société **PEME GOURDIN**, sise 913 rue de la Libération - B.P.6 à GONNEHEM (62920).

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **1 320.00 € HT**, selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la garantie du matériel installé.

Décision n° 2022/378

Commande Publique - Marchés Publics

Émission de factures électroniques par le biais du Protocole d'Échange Standard (PES) - Avis des sommes à payer (ASAP) - Ordre de recette multi-créanciers (ORMC)
Sous-Préfecture le : 05/01/2023

Considérant qu'il convient, pour répondre aux obligations législatives, de mettre en œuvre une solution pour permettre de dématérialiser l'impression des factures et d'en confier la distribution aux services de l'état via la solution OMEGA - Mise en œuvre du PES ASAP ORMC (module complémentaire à la solution OMEGA déjà en place),

Considérant que cette prestation est passée selon un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, car le montant de la prestation est inférieur au seuil minimal de procédure des marchés publics,
Considérant que le devis fourni par la société **JVS-MAIRISTEM**, sise 7, Espace Raymond Aron - CS 80547 à SAINT MARTIN LE PRÉ (80547), satisfait les besoins de l'entité,
Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

DÉCIDE

Article 1 : de signer et de conclure le marché de services relatif à la solution OMEGA - Mise en œuvre du PES - ASAP - ORMC avec la société **JVS-MAIRISTEM**, sise 7, Espace Raymond Aron - CS 80547 à SAINT MARTIN LE PRÉ (80547).

Article 2 : Le montant du présent marché s'élève à **1 950.00 € HT**, selon le devis descriptif et détaillé fourni par la société.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de la réception de la notification par le titulaire et se termine à l'issue de la mise en œuvre opérationnelle de la solution.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND